

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

La Ligue de Bretagne de basket-ball dispense des stages de basket-ball. Elle en assure la conception, la réalisation et l'édition. Les présentes conditions générales s'appliquent aux stages 3*3. Ces conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions et modalités de participation aux stages 3*3. La signature du bulletin d'inscription emporte, pour le signataire du bon d'inscription et pour le participant, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après lesquelles prévalent sur tout autre document.

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription via la plateforme KALISPORT. Le participant, s'engage à régler le coût total de la formation directement lors de son inscription.

3. MODALITÉS FINANCIERES

Le prix est indiqué TTC. Le prix comprend les frais d'hébergement et de restauration.

4. PÉNALITÉS DE RETARD

A défaut de paiement lors de l'inscription, la participation du stagiaire ne sera pas considérée.

5. ANNULATION / INTERRUPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit (mail).

- En cas d'annulation tardive (moins de 10 jours avant le début du stage) et sans présentation d'un justificatif (certificat médical), la ligue se réserve le droit de ne pas rembourser le stage.
- En cas de non-participation totale ou partielle, et sans que la ligue n'ait été prévenue au préalable, aucun remboursement ne sera possible.
- En cas d'annulation sur justificatif, la ligue conservera les 30€ de frais de gestion.

6. DISPOSITIONS DIVERSES

Les informations transmises par le participant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le participant qui transmet les informations dispose d'un droit d'accès et de rectification le concernant auprès de la ligue de Bretagne de basket-ball.

Les documents mis à dispositions du participant sont protégés par les dispositions relatives au droit de propriété intellectuelle et plus particulièrement par le droit d'auteur.

En conséquence, l'exploitation, la reproduction, l'adaptation, la traduction, la diffusion ou communication au public, par tous procédés, sans autorisation expresse préalable de la ligue est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

7. DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés devant le tribunal compétent (article 42 et suivant du nouveau Code de Procédure Civile).